



DEPARTEMENT DE LA CORREZE
Mairie
19500 MEYSSAC
TEL 05.55.25.40.20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt et un et le 6 du mois de décembre à 19 heures, le conseil municipal de Meyssac, dûment convoqué par Christophe CARON, Maire s'est réuni à la salle de Versailles (mesures COVID)

Membres en exercice : 15

Membres présents : 10

Membres votants : 14

PRESENTS : CARON Christophe, MACHE Pierre, LARCIER Stéphane, Stéphanie CISCARD, Nicolas TARDIF, Stéphane FARGE, TRONCHE Alexandre, Dominique DEVILLERS, SEGUY Isabelle, Hervé BONAUD

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Murielle GENTE (pouvoir Christophe CARON) Ivan RICORDEL (pouvoir Stéphane LARCIER) Emmanuelle DUPUY (pouvoir Nicolas TARDIF) Isabelle VIRONDEAU (pouvoir Stéphanie CISCARD) Marie-Laure LEGER

Secrétaire de séance : Stéphane FARGE

Date de convocation : 1^{er} décembre 2021

DELIBERATION N° 2021.65 convention mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage Corrèze Ingénierie aménagement de la place du jet d'eau et de la rue de la gare

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'avoir recours aux services de Corrèze Ingénierie pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant l'aménagement de la place du jet d'eau et de la rue de la gare.

Il indique que la mission consisterait à assister la collectivité dans la rédaction d'un cahier des charges, dans l'élaboration des dossiers de consultations des bureaux d'études, et dans la phase d'analyse des offres ainsi que le suivi des travaux.

Le montant des honoraires est déterminé selon une estimation du temps passé multiplié par le coût d'intervention à la journée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- ✓ Décide à l'unanimité d'avoir recours aux prestations de Corrèze Ingénierie pour les missions décrites ci-dessus sur la base d'une rémunération fixée à 3900.00 € TTC.
- ✓ Autorise le Maire à signer la convention d'assistance à maîtrise d'œuvre.

Pour extrait conforme,
Le Maire



Suffrages exprimés :

Pour	: 14
Abstentions	: 0
Contre	: 0

